



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 février 2016

Français  
Original: anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du développement social

### Quatrième session

Bangkok, 28-30 mars 2016

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique; examen du développement des capacités institutionnelles et de l'adoption de solutions innovantes en vue de renforcer la dimension sociale des objectifs de développement durable**

## Solutions et modalités innovantes pour renforcer la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document examine les modalités essentielles de la mise en œuvre de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'appropriation par les pays, les capacités institutionnelles, le financement et l'établissement de budgets, la technologie, les partenariats, le suivi et l'évaluation. Dans ce contexte, il décrit les meilleures pratiques et les moyens permettant de parvenir à un développement durable de manière équilibrée et intégrée.

En vue d'atteindre les objectifs de développement durable, la Commission économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (CESAP) offre une plateforme complète intergouvernementale de connaissances, destinée à aider les États membres à mettre au point et à appliquer leurs propres stratégies aux fins du développement durable, à renforcer leurs capacités institutionnelles, à mobiliser des ressources financières, à tirer parti des technologies et des innovations pour réduire les inégalités, à appuyer la participation de diverses parties prenantes, à susciter des changements pour tous les peuples et pour la planète, dans un esprit de partenariat pour la prospérité et la paix.

Le Comité est invité à passer en revue les problèmes exposés et les recommandations proposées dans le présent document, et à donner au secrétariat des orientations sur la poursuite des travaux dans le domaine du développement social, s'agissant en particulier des objectifs communs du Programme 2030.

\* E/ESCAP/CSD(4)/L.1.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Appropriation et volonté politique.....	3
III. Capacités institutionnelles.....	4
IV. Financement et établissement des budgets.....	6
V. Technologie.....	12
VI. Partenariats.....	14
VII. Suivi et évaluation.....	17
VIII. Conclusion: la voie à suivre pour renforcer la dimension sociale du développement durable.....	19

## I. Introduction

1. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements du monde entier se sont engagés à atteindre « une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement », objectifs qui intègrent les trois dimensions – sociale, économique et environnementale – du développement durable<sup>1</sup>. En plus d'énoncer 17 objectifs de développement durable « intégrés et indissociables », les gouvernements ont précisé les moyens fondamentaux de mettre en œuvre le Programme 2030 : partenariats, technologie, renforcement des capacités, financement, commerce, cohérence des politiques et des institutions, et suivi.

2. En complément du document E/ESCAP/CSD(4)/1 intitulé « Défis dans la mise en œuvre de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable », le présent document de fond, qui a été établi aux fins de la quatrième session du Comité du développement social, examine les modalités de mise en œuvre susmentionnées, en s'intéressant en particulier à la dimension sociale du développement durable.

3. Le présent document décrit certaines des principales modalités qui sont essentielles pour mettre en œuvre avec succès une stratégie intégrée en vue de réaliser les objectifs de développement durable, en tenant compte du caractère global et interdépendant de ces objectifs. Il insiste sur les principaux aspects du renforcement des institutions qui permettront de mieux coordonner et de mettre en œuvre plus efficacement les plans de développement nationaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Il décrit également les mesures déjà prises par les pays pour être en mesure de réaliser les objectifs de développement durable visant à promouvoir l'échange de connaissances entre pairs. Les modalités d'exécution exposées dans les paragraphes qui suivent devraient être complétées par des actions propres à chaque domaine, adaptées à chacun des objectifs de développement durable.

<sup>1</sup> Voir la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 2.

## II. Appropriation et volonté politique

4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, assorti des objectifs de développement durable, qui a été adopté par les États membres de l'ONU en septembre 2015 est un plan ambitieux et porteur de transformation. Lorsqu'ils ont adopté le Programme, les États membres ont déclaré que des « stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés » seraient au cœur de leurs efforts. Ils ont aussi reconnu que tous les États membres devraient entreprendre « des initiatives nationales ambitieuses dans l'optique de la mise en œuvre globale du Programme. Celles-ci peuvent appuyer le passage aux objectifs de développement durable et mettre à profit les instruments de planification existants, tels que les stratégies de développement national et de développement durable<sup>2</sup> ». Il est donc largement admis que la bonne exécution du Programme 2030 exige que certains éléments fondamentaux soient en place.

5. Le premier de ces éléments fondamentaux est la volonté politique au plus haut niveau, afin que les gouvernements placent le Programme 2030 au cœur de leurs plans et stratégies de développement. Plusieurs pays de la région ont déjà pris des mesures en ce sens. Le Gouvernement pakistanais, par exemple, a publié un document intitulé « Pakistan 2025 : One Nation – One Vision<sup>3</sup> », qui a été approuvé par le Président et le Premier ministre. Ce document, établi par le ministère de la Planification, du Développement et de la Réforme en étroite consultation avec les provinces, place les objectifs de développement durable au centre d'un ensemble complet de mesures visant à transformer le pays d'ici à 2025.

6. Deuxièmement, les plans et stratégies de développement durable cohérents établis au niveau national doivent être intégrés et multisectoriels, rendant ainsi compte du fait que le Programme 2030 et ses 17 objectifs de développement durable sont exhaustifs et étroitement liés. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao et l'ONU ont organisé conjointement en 2015 la 12<sup>e</sup> table ronde de haut niveau, qui a été présidée par le Premier ministre de la République démocratique populaire lao. Ont participé à cette réunion 300 représentants des gouvernements, des partenaires de développement, des organisations non gouvernementales et du secteur privé; ils ont débattu des enseignements tirés de la mise en œuvre du septième plan quinquennal de développement socio-économique (2011-2015) et des moyens d'utiliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme assise du huitième Plan quinquennal de développement socio-économique du pays (2016-2020)<sup>4</sup>. Le Gouvernement cambodgien a élaboré un plan prospectif sur la problématique hommes-femmes et le changement climatique (2013-2023), qui reconnaît que l'égalité hommes-femmes, les rôles des femmes, l'atténuation de la pauvreté et le développement socio-économique sont des éléments étroitement liés. Ce plan stratégique vise à répondre aux besoins des femmes et des hommes vulnérables en zone rurale et dans les villes et à accroître la participation des femmes à tous les échelons de gouvernance, ainsi qu'à développer les possibilités d'emploi des femmes pour une économie plus verte et plus saine.

<sup>2</sup> Ibid., par. 78.

<sup>3</sup> Pakistan, ministère de la Planification, du Développement et de la Réforme. *Pakistan 2025 - One Nation – One Vision*. Disponible à l'adresse [www.pc.gov.pk/wp-content/uploads/2015/05/Pakistan-Vision-2025.pdf](http://www.pc.gov.pk/wp-content/uploads/2015/05/Pakistan-Vision-2025.pdf) (consulté le 15 janvier 2016).

<sup>4</sup> Voir <http://rtm.org.la/high-level-round-table-meeting-2015/> (consulté le 15 janvier 2016).

7. Troisièmement, il faut veiller à l'intégration et à la coordination à tous les échelons administratifs, du niveau national au niveau local en passant par le niveau provincial. Il s'agit là d'un moyen éprouvé de venir effectivement en aide aux populations les plus marginalisées. Sachant que de nombreux pays sont vastes ou ont une structure fédérale, des mesures concrètes devraient être prises au niveau des provinces, des villes et des communes. L'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III constitue un exemple d'initiative de ce type qui prône la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau local et renforce les capacités des autorités locales et régionales pour atteindre les objectifs de développement durable<sup>5</sup>.

### III. Capacités institutionnelles

8. Des institutions et des mécanismes institutionnels sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. À cette fin, il faut renforcer les capacités institutionnelles et techniques permettant de gérer les dimensions sociale, économique et environnementale du Programme 2030, qui sont étroitement liées et indissociables. Le renforcement des institutions vaut pour toutes les entités administratives, étant donné qu'une approche « pangouvernementale », caractérisée par une coordination interministérielle de haut niveau efficace, est cruciale pour promouvoir la cohérence des politiques, plans et programmes de développement durable. Par exemple, dans les pays insulaires du Pacifique, où les vies sont influencées par l'océan et le changement climatique, les institutions publiques peuvent surmonter plus efficacement les obstacles au développement durable en coordonnant les initiatives liées à la prévention de l'épuisement des ressources halieutiques, en luttant contre la criminalité transnationale et en mettant en place des régimes commerciaux aussi équitables pour les grands que pour les petits pays.

9. La difficulté que présente actuellement l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable au moyen d'une action concertée et efficace de toutes les institutions a été mise en évidence dans la synthèse des rapports nationaux établis pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>6</sup>. Le développement durable risque d'être interprété, à tort, comme un développement axé sur les questions environnementales, les aspects « sociaux » tels que la santé, l'éducation, l'inclusion, l'égalité et l'autonomisation présentant moins d'importance. Ainsi, au niveau institutionnel, il est essentiel que les responsables politiques et les professionnels comprennent que les dimensions du développement durable sont interdépendantes et qu'ils souscrivent à cette idée, afin que les cadres de développement et les stratégies d'exécution répondent effectivement, dans leur diversité, aux besoins, à la situation et aux priorités des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

10. Une institution publique, en particulier, a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, à savoir le bureau national de statistique. En effet, il est essentiel de disposer de données fiables, actualisées et ventilées pour évaluer les progrès accomplis et identifier les obstacles qui s'opposent à ce que les objectifs de développement durable s'appliquent à

---

<sup>5</sup> Voir <http://www.gtf2016.org/#!why/c1w2r>.

<sup>6</sup> ONU, Département des affaires économiques et sociales et Programme des Nations Unies pour le développement, « *Synthèse des rapports nationaux pour Rio+20* » (New York, 2012). Disponible à l'adresse [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/742RIO+20\\_Synthesis\\_Report\\_Final.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/742RIO+20_Synthesis_Report_Final.pdf).

tous. Ainsi, les bureaux nationaux de statistique sont indispensables pour recueillir, analyser et diffuser des données pouvant être utilisées pour orienter la planification et le suivi. En ce qui concerne les capacités institutionnelles, il est important de disposer notamment de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et de données ventilées par sexe pour mettre en œuvre le Programme 2030, étant donné que la problématique hommes-femmes est une question intersectorielle et que l'égalité des sexes est une condition préalable à l'atteinte des objectifs de développement durable. De même, pour que tous sans distinction bénéficient des mesures prises dans le cadre du Programme 2030, il convient de disposer de capacités institutionnelles en matière de registres et de statistiques de l'état civil.

11. Les institutions publiques doivent aussi renforcer leur capacité à atteindre les groupes de population qui sont considérés comme étant vulnérables, marginalisés ou défavorisés d'une manière ou d'une autre, tels que les femmes, les personnes handicapées, les populations autochtones, les minorités sexuelles et les personnes âgées. Il est indispensable de pouvoir axer les politiques, les programmes et les services sur les besoins et les priorités spécifiques des divers groupes au sein d'une population nationale pour réduire les inégalités et promouvoir une prospérité partagée.

12. Il est possible de renforcer la capacité des institutions publiques à œuvrer activement en faveur des objectifs de développement durable par le biais de partenariats avec la société civile et des acteurs du secteur privé. Le partenariat permet de mettre en commun les connaissances, de recueillir divers points de vue sur une question donnée et de promouvoir l'appropriation des mesures prises. La prise en charge par plusieurs parties prenantes est un pilier du développement durable. Au niveau régional, le système des Nations Unies, les banques de développement et d'autres acteurs de développement suscitent des partenariats propices au renforcement des capacités institutionnelles. Par exemple, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est associée à la Fondation Bill et Melinda Gates pour appuyer des programmes de gestion des déchets en faveur des pauvres, avec la participation des pouvoirs publics, d'organisations de la société civile et du secteur privé. La contribution de la société civile au renforcement des institutions communautaires est manifeste dans des pays tels que le Bangladesh et le Népal, où des solutions novatrices ont été adoptées pour la gestion des déchets. Dans ces communautés, des possibilités d'emploi ont été créées grâce à la promotion du recyclage et à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable. Les institutions publiques compétentes peuvent analyser et adopter ces initiatives en vue de les mettre en œuvre à grande échelle pour s'attaquer aux problèmes tant sociaux qu'environnementaux avec plus d'efficacité.

13. Tout comme la société civile et le secteur privé, les institutions universitaires sont une source importante de données factuelles qui permettent aux pouvoirs publics de mener une action stratégique. Le « Design and Social Development Research Centre » de l'Université du Yunnan en Chine et l'Université polytechnique de Hong Kong, qui ont mis au point un modèle communautaire qui offre aux familles de migrants des services dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des soins aux enfants, illustrent la contribution des milieux universitaires au développement durable. Les enseignements tirés de ce modèle communautaire ont été communiqués aux institutions publiques afin de renforcer les services publics destinés aux migrants dans les secteurs social et économique.

14. Outre le renforcement des capacités institutionnelles par le biais de la coopération et de la concertation, une bonne gouvernance est essentielle pour la mise en œuvre du Programme 2030, afin de garantir la responsabilisation, la transparence et l'absence de corruption. Ainsi, des mécanismes et des cultures qui favorisent et promeuvent la responsabilisation et la transparence au sein des institutions doivent être encouragés, de manière à faciliter l'action participative, y compris au niveau de la prise de décision, en prévoyant un accès à la justice pour remédier aux pratiques discriminatoires et aux inégalités. Il s'agit d'une question particulièrement importante pour les femmes et les filles, les personnes handicapées, les populations déplacées et pour tous ceux qui se voient refuser le droit au développement. À cet égard, l'établissement de budgets participatifs permet précisément de mettre en place des capacités institutionnelles et d'appliquer le développement durable à l'ensemble de la société. Les budgets participatifs aident par exemple les institutions publiques à consulter les divers secteurs de la société, à comprendre les besoins et la situation de chacun, à cibler les dépenses et à remédier aux déséquilibres des résultats du développement.

15. Grâce au renforcement des capacités institutionnelles, les gouvernements de la région pourraient avoir les moyens de s'attaquer aux inégalités qui touchent les populations au sein même des pays et d'un pays à l'autre dans la région Asie-Pacifique. Les institutions publiques, en partenariat avec d'autres acteurs de développement, pourraient faciliter un développement concerté, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une série de politiques, plans et programmes sociaux ciblés destinés à répondre aux besoins prioritaires de tous, afin que nul ne soit laissé de côté. Dans ce but, la CESAP travaille en liaison étroite avec divers ministères de tutelle des États membres et d'autres partenaires en vue d'élaborer des politiques et programmes fondés sur la connaissance des faits qui portent sur diverses questions de société, parmi lesquelles le vieillissement, la migration, les handicaps et la jeunesse, ainsi que l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles.

#### **IV. Financement et établissement des budgets**

16. Le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un sujet complexe, qui porte sur toute une gamme de questions à l'échelon national, régional et mondial et met en jeu diverses parties prenantes. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, par exemple, recense sept domaines d'action : ressources publiques intérieures; entreprise privée et finances intérieures et internationales; coopération internationale pour le développement; commerce international; dette et viabilité de la dette; règlement des problèmes systémiques (pour favoriser la stabilité financière); science, technologie, innovation et renforcement des capacités<sup>7</sup>. Ces domaines d'action sont repris dans le Programme 2030, au titre de l'objectif 17, dont les cibles portent notamment sur la mobilisation de ressources nationales, l'aide publique au développement et la viabilité de la dette<sup>8</sup>.

17. En ce qui concerne toutes les modalités de financement, et à la base des « stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés », des principes fondamentaux doivent prévaloir si l'on veut parvenir à la réalisation

---

<sup>7</sup> Voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

<sup>8</sup> Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

des 17 objectifs de développement durable. Tel est particulièrement le cas pour le financement des aspects sociaux du développement durable, qui devrait respecter les principes ci-après: a) respect et protection des droits de l'homme; b) égalité, équité et non-discrimination; c) responsabilisation; d) transparence ; e) participation et partenariats; f) efficacité et g) durabilité<sup>9</sup>. À partir de ces principes, les gouvernements peuvent rechercher diverses modalités de financement, sachant que, comme il est énoncé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le cadre d'un « environnement économique international porteur », la responsabilité du développement économique et social incombe au premier chef aux gouvernements nationaux<sup>10</sup>.

18. Parmi les diverses modalités de financement, la fiscalité est essentielle pour que les gouvernements aient les moyens de s'attaquer aux problèmes systémiques du développement, étant donné qu'il s'agit d'une source de revenus prévisible et durable. De multiples types de fiscalité peuvent être utilisés par les gouvernements pour financer des priorités nationales telles que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, l'égalité hommes-femmes, une éducation de qualité pour tous et la paix et la sécurité: impôts sur le revenu et sur les sociétés, taxes à la consommation, taxes foncières et droits de succession, taxes sur les échanges et les ressources naturelles ou imposition des intérêts perçus sur des actifs financiers. Les gouvernements peuvent aussi prélever des taxes destinées à financer les services publics, vendre des biens publics ou gérer l'affectation des impôts. Quels que soient les modes de fiscalité retenus, les gouvernements sont tenus de protéger et de respecter les droits humains de tous sans distinction<sup>11</sup> et doivent donc veiller à ce que leur système d'imposition contribue à l'égalité et à la justice sociale plutôt qu'il n'y nuise.

19. Toute la région Asie-Pacifique offre des possibilités de renforcer les systèmes d'imposition et l'administration fiscale. Par exemple, des pays où les recettes fiscales sont faibles, tels que l'Afghanistan, le Bhoutan, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République islamique d'Iran, Singapour et la Thaïlande<sup>12</sup>, pourraient instaurer des réformes pour combler leur déficit fiscal, renforçant ainsi leur capacité à financer le développement durable en faveur des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

20. Étant donné que la fraude et l'optimisation fiscales non seulement nuisent à l'équité horizontale puisque des particuliers et des entreprises ayant la même capacité de payer ne contribuent pas à l'impôt dans la même proportion, mais aussi affaiblissent la fonction redistributive des politiques

<sup>9</sup> Les principes retenus sont tirés de la Charte des Nations Unies, des résolutions 55/2 et 69/108 de l'Assemblée générale, du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, des rapports du Conseil des droits de l'homme portant sur des questions telles que la dette extérieure et le financement (par exemple, A/HRC/20/23, A/HRC/26/28) et de l'approche en matière de développement privilégiant les droits de l'homme (<https://undg.org/main/undg-document/the-human-rights-based-approach-to-development-cooperation-towards-a-common-understanding-among-un-agencies/>).

<sup>10</sup> Voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 9.

<sup>11</sup> Voir par exemple l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (disponible à l'adresse [www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/](http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/)) et l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (disponible à l'adresse [www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx](http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx)).

<sup>12</sup> *Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (Publication des Nations Unies, n° de vente E.15.11.F.7).

fiscales<sup>13</sup>, les prévenir constitue une stratégie clé pour accroître les ressources financières destinées aux dépenses sociales. Les conséquences concrètes de la lutte contre les flux financiers illicites ont été reconnues dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans lequel les gouvernements déclarent qu'ils « n'épargneront[t] aucun effort pour réduire de façon appréciable les flux financiers illicites d'ici à 2030 en vue de les éliminer complètement, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale<sup>14</sup> ». Ainsi, les gouvernements pourraient accroître leurs recettes, par exemple en renforçant la législation, en limitant au minimum les exonérations et les abattements fiscaux, en appliquant des sanctions importantes en cas de non-respect, en éliminant les paradis fiscaux, en respectant les normes du Groupe d'action financière sur la lutte contre le blanchiment des capitaux<sup>15</sup> et en devenant partie (si tel n'est pas encore le cas) à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale<sup>16</sup>. Ils pourraient également envisager de mettre en place une fiscalité progressive aux fins de redistribution, outil important en matière de réduction des inégalités de revenus.

21. Pour appuyer les initiatives des gouvernements en matière de réforme fiscale, la CESAP prévoit de mettre en place un Forum Asie-Pacifique de coopération sur les questions fiscales, qui offrira une plateforme de connaissances permettant de renforcer les capacités des administrations fiscales nationales et de favoriser la coopération régionale en matière de fiscalité.

22. Outre la fiscalité, dans bon nombre de pays de la région Asie-Pacifique, l'aide publique au développement est une source relativement sûre et durable de financement du développement durable. De plus, les ressources financières disponibles au titre de cette aide pour l'investissement dans le domaine social augmenteraient si « chaque pays économiquement avancé » s'acquittait de l'engagement pris en 1970 d'accroître « progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement ... [pour] atteindre [...] un montant minimum en valeur nette de 0,7% de son produit national brut aux prix du marché<sup>17</sup> », comme il est réaffirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>18</sup>.

23. Le Programme d'action d'Addis-Abeba décrit par ailleurs le rôle du secteur privé –multinationales, entreprises, sociétés à but lucratif et leurs fondations – en matière de financement du développement durable. En tant que source de financement du développement, l'investissement à impact social par des acteurs du secteur privé suscite un intérêt grandissant et prend de l'importance. Pour répondre à cet intérêt, le Groupe des Huit a par exemple créé en 2015 le Groupe directeur sur l'investissement à impact social, chargé de promouvoir une vision uniforme de l'investissement social, de faciliter l'échange des connaissances et d'encourager la réorientation des

<sup>13</sup> Tiré d'une déclaration faite à l'occasion de la conférence organisée par la Financial Transparency Coalition et Latindadd sur le thème « Hidden Money, Hidden Resources: Financing Development with Transparency », Lima, 14 et 15 octobre 2014. Voir [www.daghammarskjol.se/wp-content/uploads/2014/12/Initiative-Statement.pdf](http://www.daghammarskjol.se/wp-content/uploads/2014/12/Initiative-Statement.pdf).

<sup>14</sup> Voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 23.

<sup>15</sup> [www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/fatf-recommendations.html](http://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/fatf-recommendations.html).

<sup>16</sup> [www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/the-multilateral-convention-on-mutual-administrative-assistance-in-tax-matters\\_9789264115606-en#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/the-multilateral-convention-on-mutual-administrative-assistance-in-tax-matters_9789264115606-en#page1).

<sup>17</sup> Voir la résolution 25/2626 de l'Assemblée générale, par. 43.

<sup>18</sup> Voir la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, par. 51.

marchés nationaux<sup>19</sup>. Les investissements à impact social s'intensifient dans la région Asie-Pacifique. Intellectap en Inde, le réseau asiatique Venture Philanthropy ou encore Shujog à Singapour figurent parmi ceux qui promeuvent activement l'investissement à impact social et des solutions innovantes dans le monde des affaires, afin de mettre en place et de développer des entreprises lucratives et viables soucieuses de susciter une transformation sociale et environnementale<sup>20</sup>.

22. En outre, la mobilisation du secteur privé en faveur du financement de la dimension sociale du développement durable semble possible, au vue de l'intérêt manifeste suscité par les objectifs de développement durable axés sur l'environnement. Par exemple, certains acteurs du secteur privé ont déclaré qu'ils étaient en faveur d'une taxe carbone. L'idée d'imposer une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone provenant des combustibles fossiles a été ainsi largement appuyée dans la déclaration de la Banque mondiale intitulée « We support putting a price on carbon<sup>21</sup> », dans un article signé de Peter Bakker, Directeur général du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable<sup>22</sup> et dans un appel à l'action du Groupe sur la tarification du carbone<sup>23</sup>. Puisqu'il est possible de susciter un élan en ce qui concerne la question spécifique du changement climatique, il est probable que les parties prenantes du secteur privé pourraient aussi être favorables à un financement accru du volet social du Programme 2030.

25. Les entités du secteur privé financent notamment le développement durable par le biais de partenariats entre secteur public et secteur privé. Il est toutefois nécessaire d'élargir ces partenariats, qui privilégient des secteurs tels que l'infrastructure, les télécommunications et l'énergie, pour qu'ils englobent la dimension sociale du développement durable. Il semble que les investissements de ce type puissent avoir des résultats positifs, comme le montre le partenariat entre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et, par exemple, Yuwei Designs, Music for Life International, Soko et FASH UNITED<sup>24</sup>.

26. Les entreprises qui ont de bons résultats financiers peuvent se consacrer à l'action philanthropique. Le financement disponible à ce titre semble important, ce qui laisse penser qu'il serait bon de s'efforcer d'orienter cette action vers des initiatives axées sur la justice sociale. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a estimé la valeur de l'action philanthropique de l'ensemble des donateurs du Comité d'aide au développement à 31,5 milliards de dollars en 2011. Dans la région Asie-Pacifique, le Japon est la principale source de ce type de financement, puisqu'il a versé en 2010 environ 5,51 milliards de dollars au total en faveur du développement international dans le cadre d'initiatives philanthropiques<sup>25</sup>.

<sup>19</sup> [www.socialimpactinvestment.org/](http://www.socialimpactinvestment.org/).

<sup>20</sup> Agence des États-Unis pour le développement, *Gender Lens Investing in Asia* (septembre 2015).

<sup>21</sup> Disponible à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/EXTSDNET/Resources/carbon-pricing-supporters-list-092114.pdf>.

<sup>22</sup> Voir [www.huffingtonpost.com/peter-bakker/put-a-price-on-carbon-now\\_b\\_5882236.html](http://www.huffingtonpost.com/peter-bakker/put-a-price-on-carbon-now_b_5882236.html).

<sup>23</sup> [www.carbonpricingleadership.org/carbon-pricing-panel](http://www.carbonpricingleadership.org/carbon-pricing-panel).

<sup>24</sup> Voir [www.unwomen.org/en/trust-funds/un-trust-fund-to-end-violence-against-women](http://www.unwomen.org/en/trust-funds/un-trust-fund-to-end-violence-against-women).

<sup>25</sup> Center for Global Prosperity. *The 2013 Index of Global Philanthropy and Remittances, with a Special Report on Emerging Economies*, (Washington D.C., Hudson Institute, disponible à l'adresse [www.hudson.org/research/9914-2013-index-of-global-philanthropy-and-remittances-with-a-special-report-on-emerging-economies](http://www.hudson.org/research/9914-2013-index-of-global-philanthropy-and-remittances-with-a-special-report-on-emerging-economies)).

27. En ce qui concerne la participation du secteur privé au développement, il est important de rappeler qu'il incombe en dernier ressort aux gouvernements de veiller au respect des droits humains (y compris le droit au développement) de tous, et que les activités et les investissements du secteur privé dans le domaine du développement doivent être réglementés<sup>26</sup>. Comme l'a souligné la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Magdalena Sepúlveda Carmona: « [I]es États devraient prendre des mesures pour faire en sorte que les entreprises qu'ils sont en mesure de réglementer, notamment les cabinets juridiques ou d'expert-comptable et d'autres entreprises spécialisées qui concourent à la fraude fiscale, n'ouvrent pas la voie ou ne participent pas à ce type de fraude ou aux flux financiers illicites, étant donné les effets néfastes que cela entraîne sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels<sup>27</sup> ».

28. En sus d'adopter des modalités et réglementations de financement, les gouvernements doivent de manière impérative établir des plans et des budgets détaillés et adaptés aux facteurs sociaux. Par exemple, la majorité des pays de la région Asie-Pacifique ont accru les investissements en matière de protection sociale, ce qui s'est révélé un moyen efficace de lutter contre les disparités de revenus et les inégalités en matière d'accès à la santé et à l'éducation ainsi que de renforcer l'autonomisation des populations vulnérables<sup>28</sup>. En réduisant les disparités de revenus et les inégalités sociales, la protection sociale contribue également à la durabilité environnementale. Par exemple, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, qui consacrent plus de 40% des dépenses publiques totales à la protection sociale, ont de bons résultats dans le domaine de l'environnement, comme le montre leur indice de performance environnemental, qui est supérieur à 70.

29. Les investissements en matière de protection sociale élémentaire sont toujours plus reconnus comme possibles, même dans les pays à faible revenu<sup>29</sup>. Étant donné que des régimes de protection sociale bien conçus peuvent contribuer de manière importante à réduire les inégalités et favoriser les trois dimensions du développement durable, consacrer une partie des recettes fiscales à la protection sociale relève de la volonté politique.

30. Dans bon nombre de pays en développement, la protection sociale est le plus souvent financée aussi bien par les recettes fiscales publiques que par l'aide publique au développement. Toutefois, les pays de la région Asie-Pacifique ont de plus en plus recours à des systèmes innovants, tels que l'investissement à impact social, le microfinancement, les fonds souverains et le tiers payant, en complément des ressources traditionnelles servant à financer la protection sociale. Parmi les exemples qui peuvent être cités dans la région figurent le Fonds de développement humain de la Mongolie, utilisé depuis 2009 pour financer la santé, le logement et l'éducation grâce aux recettes excédentaires tirées du secteur minier<sup>30</sup>, ainsi que le mécanisme de

<sup>26</sup> Voir la résolution 69/613 de l'Assemblée générale, par. 36.

<sup>27</sup> Voir A/HRC/26/28 et Corr.1, par. 6.

<sup>28</sup> Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Time for Equality: The Role of Social Protection in Reducing Inequalities in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2735).

<sup>29</sup> *Étude 2013 sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique* (publication des Nations Unies, n° de vente E.13.II.F.2); Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15: Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale* (Genève, 2014).

<sup>30</sup> Alicia Campi, "Mongolia's quest to balance human development in its booming mineral-based economy" *Brookings East Asia Commentary*, n° 56 (janvier 2012). Disponible à l'adresse: [www.brookings.edu/research/opinions/2012/01/10-mongolia-campi](http://www.brookings.edu/research/opinions/2012/01/10-mongolia-campi).

micro-assurance Afat Vimo en Inde, mis en place à la suite du séisme de 2001 dans le Gujarat. Dans ce dernier cas, l'Institut panindien d'atténuation des catastrophes a réuni entrepreneurs et parties prenantes – y compris des compagnies d'assurance commerciales et publiques – pour offrir une couverture d'assurance, principalement à des ménages à faible revenu, contre 19 types de catastrophe, en échange de primes modestes<sup>31</sup>.

31. Il est admis que l'établissement de plans et de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes est essentiel pour traduire les engagements politiques en principes, textes de loi, plans d'action, programmes et services qui ont des retombées concrètes pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons<sup>32</sup>. Le Gouvernement indonésien a institutionnalisé l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelon tant national que local, la coordination et la planification multisectorielles étant assurées par un comité directeur interministériel avec la participation de toute une gamme d'acteurs, y compris des groupes de la société civile. Aux Philippines, toutes les unités administratives sont tenues d'intégrer la problématique hommes-femmes dans leur planification, et au moins 5 % de leur budget total doivent être consacrés à des activités liées à cette problématique et au développement.

32. Dans leurs efforts pour mobiliser des ressources intérieures en faveur du développement social, de nombreux pays de la région ont mis en place des cadres d'investissement nationaux, au titre desquels une stratégie fondée sur les faits a été mise au point pour tirer le meilleur parti des fonds et éviter de les gaspiller. Par exemple, pour lutter contre la propagation de l'infection à VIH, le Népal, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam ont mis en place un cadre d'investissement national afin d'étudier les possibilités en matière de financements et de fourniture de services innovants, de définir les mesures spécifiques à prendre pour renforcer l'équité et inclure toutes les populations et d'utiliser les données factuelles disponibles pour mieux comprendre les avantages des interventions sur les plans sanitaire et économique.

33. Étant donné que divers moyens de financement sont disponibles et sachant qu'il n'est ni judicieux ni suffisant de dépendre d'une source de revenus unique, les gouvernements pourront juger utile de diversifier les financements, en tirant parti de toute une gamme d'options, qu'il s'agisse de la fiscalité, de l'aide financière internationale, des partenariats entre secteur public et secteur privé, de l'investissement étranger direct ou des envois de fonds, par exemple. Ainsi, ils pourront s'appuyer sur les avantages présentés par les divers moyens de financement, tout en compensant les lacunes propres à chacun.

<sup>31</sup> Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et Programme des Nations Unies pour le développement, *Développer des communautés résilientes face aux catastrophes: bonnes pratiques et enseignements tirés* (Genève, 2007). Disponible à l'adresse [www.unisdr.org/files/596\\_10307.pdf](http://www.unisdr.org/files/596_10307.pdf).

<sup>32</sup> Commission européenne, Centre international de formation de l'OIT et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), *Handbook on Costing Gender Equality* (New York, ONU-Femmes, 2015); Stephanie Seguino, « Financing for Gender Equality: Reframing and Prioritizing Public Expenditures to Promote Gender Equality », Note d'orientation, ONU-Femmes (2013, ONU-Femmes) (disponible à l'adresse [www.gender-budgets.org/index.php?option=com\\_joomdoc&view=documents&path=suggested-readings/seguino-s-paper&Itemid=587](http://www.gender-budgets.org/index.php?option=com_joomdoc&view=documents&path=suggested-readings/seguino-s-paper&Itemid=587)); Rhonda Sharp et Ray Broomhill, « Budgeting for equality: the Australian experience », *Feminist Economics*, vol. 8, n° 1 (2002).

## V. Technologie

34. Il est reconnu dans l'ensemble des objectifs de développement durable que la technologie est l'un des principaux instruments du développement, y compris dans sa dimension sociale. Ce constat transparaît clairement dans l'objectif de développement durable 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». La cible 5b de cet objectif appelle les États membres à « renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes ».

35. La valorisation de la technologie en tant qu'instrument de changement est particulièrement importante alors que l'attitude de laissez-faire qui a caractérisé la diffusion de la technologie a parfois créé des inégalités d'un groupe de population à l'autre, notamment parmi les femmes, en ce qui concerne l'accès aux possibilités offertes par les formes modernes de technologie et les avantages qu'elles présentent. Par exemple, une étude effectuée par l'Association Groupe Spécial Mobile (GSMA) dans 11 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire a révélé que les femmes ont 14 % de chances en moins de posséder un téléphone portable que les hommes, écart qui passe à 38 % en Asie du Sud. De plus, la capacité des personnes à utiliser ces innovations varie considérablement. L'association GSMA a constaté qu'un faible taux d'instruction chez les femmes qui possédaient effectivement un téléphone portable réduisait leur aptitude à l'utiliser<sup>33</sup>.

36. Surmonter les obstacles sociaux, économiques et environnementaux liés à l'accès à la technologie peut contribuer de manière importante au développement durable, en particulier en ce qui concerne les groupes marginalisés et vulnérables. Par exemple, au Bangladesh, où davantage de personnes ont accès à un téléphone portable qu'à l'assainissement<sup>34</sup>, l'association Mobile Alliance for Maternal Action (MAMA) utilise les SMS et les messages vocaux pour communiquer des informations sur les mesures à prendre pour que les grossesses se déroulent dans de bonnes conditions. Ces messages s'adressent spécifiquement aux femmes enceintes et à leur partenaire. Ce programme se fonde sur des travaux de recherche concernant l'utilisation des téléphones portables et l'accès à ces derniers, ainsi que sur les besoins des utilisateurs, dans un souci d'efficacité. De plus, des partenariats avec des organismes du secteur privé (opérateurs de téléphonie mobile) ont été conclus dans le cadre de cette initiative pour limiter les coûts et faire en sorte que les messages ne surchargent pas les systèmes de télécommunication. On a également veillé à ce que cette initiative concorde avec les objectifs du ministère de la Santé et de la Famille à l'échelon national<sup>35</sup>.

37. Au Viet Nam, une plateforme d'information en ligne sur la santé procréative et le VIH/sida a été mise en place en 2003 pour lutter contre l'augmentation des grossesses non désirées et des infections à VIH<sup>36</sup>. Avec le

<sup>33</sup> GSMA, « *Accelerating Digital Literacy: Empowering Women to Use the Mobile Internet* » (Londres, 2015). Disponible à l'adresse: [http://www.gsma.com/connectedwomen/wp-content/uploads/2015/06/DigitalLiteracy\\_v6\\_WEB\\_Singles.pdf](http://www.gsma.com/connectedwomen/wp-content/uploads/2015/06/DigitalLiteracy_v6_WEB_Singles.pdf).

<sup>34</sup> Voir <http://mobilemamaalliance.org/sites/default/files/BangladeshCaseStudy2014.pdf>.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> ONU, Département des affaires économiques et sociales, Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, *A Digital Shift: Youth and ICT for Development, Best Practices* (New York, 2009). Disponible à l'adresse: <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/gaid/unpan036084.pdf>.

soutien du ministère de l'Information et la Communication, le « Center for Creative Initiatives in Health and Population » qui est à l'origine de cette plateforme utilise l'internet pour dispenser gratuitement des conseils en ligne, diffuser des informations et communiquer par courrier électronique avec les Vietnamiens.

38. Bien que la technologie soit reconnue dans les objectifs de développement durable comme un catalyseur, ses effets ne peuvent pas pleinement se faire sentir s'il n'y a pas une totale inclusion numérique. Les Fonds de financement de l'obligation de service universel sont un exemple de mécanisme visant à promouvoir l'inclusion numérique; ils ont été mis en place dans toute la région Asie-Pacifique, y compris en Australie, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Pakistan et en Thaïlande. Le Fonds de financement de l'obligation de service universel, qui repose sur le principe de la fourniture de services de télécommunication de bonne qualité à des tarifs abordables, soutient des initiatives et programmes en faveur de l'inclusion numérique. En Inde, les fonds visent à promouvoir l'accès dans les zones rurales et les zones à faible revenu, notamment en appuyant la mise en place d'infrastructures de télécommunication dans les zones rurales grâce à des solutions innovantes en matière d'alimentation électrique et à des techniques de marketing<sup>37</sup>. En Thaïlande, le Fonds sert à financer une initiative destinée à donner accès aux personnes handicapées à l'information et à des livres par le biais du Système numérique d'accès à l'information (DAISY). Des efforts restent à faire pour que ces fonds soient gérés et utilisés d'une manière transparente et responsable, axée sur les causes profondes de l'exclusion numérique plutôt que sur des interventions ponctuelles.

39. Par ailleurs, la maîtrise des outils informatiques est une compétence qui deviendra de plus en plus essentielle dans le monde du travail. Les technologies de l'information et des communications (TIC) commencent à être intégrées dans les programmes scolaires et de formation professionnelle pour faire en sorte que les générations futures possèdent les compétences voulues dans le domaine des TIC et de la technologie. Au Myanmar, le ministère de l'Éducation, en partenariat avec des entreprises de téléphonie mobile russes et vietnamiennes, a mis au point un plan s'étalant sur 30 ans consacré au développement et à l'intégration des TIC dans l'enseignement (2000-2030). En 2009, 33 947 centres d'apprentissage en ligne avaient ainsi été créés et à l'université, les étudiants doivent suivre 30 heures de cours d'informatique. Au Bangladesh, l'organisation de développement social « Young Power in Social Action », qui bénéficie du soutien financier de Microsoft et de la Banque mondiale, a mis en place un programme de formation destiné à encourager les personnes handicapées à acquérir des compétences dans ce domaine<sup>38</sup>.

40. La technologie peut être utilisée pour aider à combler les lacunes en matière de fourniture de services et atteindre les groupes de population les plus marginalisés, de sorte que les objectifs de développement durable deviennent une réalité pour tous. Pour que les technologies soient mises en place et exploitées avec succès, il faut mener des recherches approfondies sur le contexte et les besoins, et recueillir et analyser des données ventilées. Si l'on veut susciter des changements significatifs et concrets, il est essentiel que les politiques relatives à la technologie comportent un volet social afin de favoriser la réduction des inégalités.

<sup>37</sup> <http://www.usof.gov.in/usof-cms/home.jsp>.

<sup>38</sup> Banque mondiale, « *Empowering youth with disabilities in Bangladesh: providing ICT skills* », 26 novembre 2013. Disponible à l'adresse: <http://blogs.worldbank.org/endingpovertyinsouthasia/empowering-youth-disabilities-bangladesh-providing-ict-skills-0>.

## VI. Partenariats

41. Afin d'éliminer des inégalités profondément enracinées et d'atteindre les cibles ambitieuses et interdépendantes fixées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres se sont engagés à créer des partenariats forts et innovants, comme il est indiqué dans l'objectif de développement durable 17. Selon le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, la mise en œuvre du Programme 2030 passera par des partenariats qui reposent sur les principes de l'humanité commune et du respect mutuel, insufflent un nouvel esprit et sont complètement transparents<sup>39</sup>. Le constat partagé de l'importance des partenariats, considérés comme moyen essentiel de donner effet au Programme 2030, apparaît également dans une étude datant de 2014, dans laquelle 90 % des dirigeants, cadres et leaders d'opinion sont convenus que le développement durable ne pouvait être réalisé sans collaboration<sup>40</sup>.

42. La collaboration exige de rompre avec les pratiques habituelles pour mobiliser des compétences et ressources diverses provenant de multiples acteurs et secteurs, ainsi que de promouvoir des partenariats propices à l'innovation, à la mobilisation des ressources, à la connaissance et à la technologie. La participation de différents acteurs, avec chacun leur point de vue, revêt également une importance fondamentale, compte tenu de la nature pluridimensionnelle du Programme 2030 et du caractère interdépendant de ses dimensions sociale, économique et environnementale. Des partenariats mondiaux sont d'ores et déjà en passe d'être établis pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, par exemple le Partenariat mondial pour les données du développement durable, le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable et le partenariat « Business for 2030 ».

43. Pour mettre en œuvre le Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, les partenariats – c'est-à-dire les « relations volontaires de collaboration entre diverses parties, publiques et non étatiques, qui décident de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun ou d'entreprendre une activité spécifique et, d'un commun accord, de partager les risques et les responsabilités ainsi que les ressources et les avantages de leur initiative<sup>41</sup> » – doivent être inclusifs et rassembler les divers acteurs œuvrant dans le domaine du développement, ainsi que les gouvernements, les parlements, les milieux universitaires, les organismes de la société civile, le secteur privé et les organisations syndicales.

44. En plus d'être inclusifs, les partenariats doivent, pour être efficaces, définir clairement les buts, rôles, responsabilités, plans de travail et mécanismes de responsabilisation qui y sont associés<sup>42</sup>. Les mécanismes gouvernementaux doivent être adaptés en fonction de l'importance, de la portée, de la fonction, de la composition et des modalités de fonctionnement de ces partenariats, afin d'assurer une collaboration fructueuse et d'atteindre des objectifs communs. Ces mécanismes doivent ainsi favoriser la prise de

---

<sup>39</sup> Nations Unies, *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable, rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*. Disponible à l'adresse: [www.un.org/sg/management/pdf/HLP\\_P2015\\_Report.pdf](http://www.un.org/sg/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf).

<sup>40</sup> A/70,296, par. 5.

<sup>41</sup> Voir A/64/337, par. 8.

<sup>42</sup> Voir A/70/296.

décision responsable, l'innovation et l'action, ainsi que l'utilisation parcimonieuse des ressources.

45. Un exemple de cadre de responsabilisation faisant appel à des partenariats est le Dispositif d'application du principe de responsabilité, qui a été établi dans le cadre de l'initiative « Énergie durable pour tous ». Il s'agit d'un partenariat entre gouvernements, investisseurs, secteur privé, société civile et organismes des Nations Unies, qui vise à promouvoir une transformation des systèmes énergétiques ainsi que la croissance économique et le développement social<sup>43</sup>. Ce dispositif a été créé pour permettre la reconnaissance et le suivi, en toute transparence, des engagements volontaires pris au titre de cette initiative, facilitant ainsi le retour d'information et l'apprentissage<sup>44</sup>. Il ménage une certaine souplesse et a vocation à être un « document vivant » qui évoluera en fonction des partenariats et des engagements des pays.

46. On fait désormais appel à un type particulier de partenariats, ceux entre secteur public et secteur privé, considérés comme un moyen essentiel d'atteindre les objectifs de développement durable. Le rôle du secteur privé s'est élargi et le secteur public ne se borne plus, comme il le faisait traditionnellement, à acheter des services à des entreprises privées, mais considère désormais le secteur privé comme un partenaire et un acteur, non seulement en ce qui concerne la coopération pour le développement, mais aussi pour la fixation de priorités. Un domaine d'activité dans lequel les Nations Unies font désormais appel au milieu des affaires est le secteur humanitaire, les partenariats entre secteur public et secteur privé permettant de tirer parti des ressources, des moyens de diffusion et des technologies du secteur privé afin de répondre plus efficacement aux besoins humanitaires. Ces partenariats entre secteur public et secteur privé permettent en outre de catalyser les efforts en faveur de l'innovation. Par exemple, les initiatives « Global Pulse » et « Data for Climate Action » visent à exploiter les mégadonnées, notamment celles provenant du secteur privé, pour trouver des solutions aux changements climatiques. Il s'agit d'analyser les données des réseaux mobiles, des médias sociaux, ainsi que des données financières, sur les ventes au détail et sur la consommation d'énergie, afin de mesurer et d'améliorer la résilience, d'évaluer les risques et de définir des solutions novatrices<sup>45</sup>.

47. Des mesures ont été prises en vue d'assurer la transparence et de garantir à la fois la responsabilisation et l'intégrité afin de promouvoir des partenariats plus solides entre les Nations Unies et les entreprises; on peut notamment citer les lignes directrices mises au point par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (A/HRC/17/31). Toutefois, ces partenariats ne font pas encore l'objet d'évaluations exhaustives, notamment en ce qui concerne les risques qu'ils présentent et leur valeur ajoutée, informations qui pourraient être utiles à la mise en place d'un cadre directeur robuste. De plus, l'absence de prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes dans les partenariats avec le secteur privé est préoccupante, ce qui montre bien qu'il est essentiel que les

<sup>43</sup> L'initiative « Énergie durable pour tous » vise à donner un cadre stratégique aux mesures prises à titre individuel, à appliquer à grande échelle les meilleures pratiques et les initiatives réussies, à favoriser des partenariats et à fournir à toutes les parties prenantes des indicateurs clairs pour mesurer leurs progrès en vue d'atteindre les objectifs de l'initiative <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1644se4all.pdf>.

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Voir A/70/296.

partenariats de ce type reposent sur les valeurs et principes fondamentaux des Nations Unies.

48. La coopération Sud-Sud constitue un autre moyen utile pour les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu de partager des connaissances, des compétences et des ressources afin d'atteindre leurs objectifs de développement. L'importance de cette coopération pour parvenir au développement durable a été réaffirmée dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Les pays qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement jouent un rôle de plus en plus important dans l'aide au développement, ce qui témoigne d'une réorientation des modalités de coopération et de partenariat pour le développement, traditionnellement dominées par les pays donateurs de l'OCDE. Dans la région Asie-Pacifique, la Chine, l'Inde et la Turquie font appel à la coopération Sud-Sud pour mener leurs activités de développement et ont en outre conclu des partenariats avec les Nations Unies et des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE dans le cadre de projets de coopération triangulaire. Il est indispensable pour le développement durable de la région de renforcer les capacités de ces pays pour qu'ils puissent jouer un rôle plus important en matière de coopération pour le développement, ce qui permettra aussi d'élargir la base de financement en faveur de la coopération pour le développement<sup>46</sup>.

49. On voit également apparaître de nouveaux acteurs et de nouveaux modes de coopération. Alors que certaines régions de l'Asie et du Pacifique connaissent une urbanisation rapide, les administrations locales sont des partenaires de plus en plus importants dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'échange de données d'expérience entre des pays en développement qui ont les mêmes priorités et difficultés s'est révélé bénéfique pour toutes les parties, en particulier pour les pays fragiles (coopération dite « fragile-à-fragile ») et les pays à faible revenu<sup>47</sup>. Avec la création de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure et de la Nouvelle banque de développement, de nouveaux acteurs venus du Sud commencent à apparaître sur la scène de la coopération pour le développement. Il convient de mettre au point des modèles souples et différents de coopération pour le développement pour aller au-delà des binômes Nord-Sud et Sud-Sud, afin de favoriser des partenariats avec les nouveaux acteurs aux fins de la mise en œuvre effective du Programme 2030.

50. À l'heure où les partenariats sont toujours plus privilégiés comme moyen essentiel de mise en œuvre du Programme 2030, il est nécessaire de les définir et d'y recourir en leur consacrant des efforts et des ressources spécifiques. En tant qu'organe réunissant des acteurs interrégionaux, multilatéraux et intergouvernementaux, la CESAP peut utilement orienter et promouvoir des partenariats solides et innovants, qui reposent sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Par exemple, elle a encouragé la coopération Sud-Sud dans ses activités de renforcement des capacités techniques et établi des partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs. En outre, alors que des partenariats sont noués pour mettre en œuvre le

<sup>46</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *Multilateral Aid 2015: Better Partnerships for a Post-2015 World* (Paris, Éditions OCDE). Disponible à l'adresse: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235212-en>.

<sup>47</sup> Rahul Chandran et Hannah Cooper, « Meeting the challenges of the 2030 Agenda: Alternative forms of development cooperation and the United Nations », Centre de recherche sur les politiques (Université des Nations Unies, 2015).

Programme 2030, il convient de mener de nouvelles évaluations afin d'étudier l'incidence, du point de vue du développement, des partenariats existants, en vue de mettre au point des méthodes et des cadres pour assurer la bonne gouvernance et définir les modalités. La CESAP est bien placée pour être un centre régional de recherche et d'échange des connaissances dans le domaine de l'appui aux partenariats pour le développement durable.

## VII. Suivi et examen

51. Le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont essentiels à la réalisation effective et efficace des objectifs communs. L'importance du suivi et de l'examen, aux niveaux national, régional et mondial, a été collectivement soulignée par les gouvernements, qui ont affirmé qu'« un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre et aidera les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne<sup>48</sup> ». Des données, une participation multipartite et diverses modalités sont nécessaires pour que les initiatives volontaires et celles des pays permettent de recueillir des informations sur les processus employés et les résultats obtenus, ainsi que sur les difficultés rencontrées, en vue de guider continuellement l'élaboration et l'exécution des politiques.

52. La mise en œuvre stratégique du Programme 2030, d'une manière qui satisfasse les besoins et les intérêts de tous, passe par la collecte, l'analyse et la diffusion de données quantitatives et qualitatives de qualité, à jour et fiables, qui doivent être ventilées, au minimum, par sexe, âge et lieu, mais également par revenu, appartenance ethnique, présence ou non d'un handicap et autres classifications sociales des populations. Les bureaux nationaux de statistique auront un rôle fondamental à jouer dans l'application à la situation particulière de leur pays du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable qui devrait être adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2016. À cet égard, il est essentiel de renforcer les capacités techniques et technologiques des bureaux nationaux de statistique ainsi que de faire en sorte qu'ils disposent de ressources suffisantes. Sur le plan technologique, les plateformes Internet, les bases de données en ligne, les réseaux de téléphonie mobile et autres innovations et évolutions technologiques pourraient constituer des moyens économiques et efficaces de rassembler et de mettre en commun des données sur les objectifs de développement durable, données qui pourront servir à élaborer des politiques, plans et programmes.

53. La capacité des bureaux nationaux de statistique de s'acquitter de leur difficile fonction dépend en partie de la coopération et de la collaboration, sachant notamment que la collecte, l'analyse et la diffusion des données devraient être un processus participatif faisant intervenir diverses parties prenantes. Les partenariats sont donc un autre élément central de l'efficacité du suivi et de l'examen des progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les mécanismes d'examen participatifs et exhaustifs qui existent au niveau local, mais aussi régional, national et mondial, peuvent prendre de nombreuses formes. Le Bangladesh en est un exemple. Dans ce pays, il a été proposé à l'issue de consultations nationales d'adopter un cadre de « suivi participatif aux fins de l'application du principe de responsabilité » pour la mise en œuvre du Programme 2030. Ce cadre de suivi multipartite repose,

<sup>48</sup> Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 72.

entre autres, sur les travaux de recherche sur l'action participative réalisés par Paulo Freire et sur les principes d'audit social, de divulgation des informations et d'application de solutions locales pour résoudre des problèmes locaux, tout en établissant des liens avec les priorités nationales et le Programme 2030<sup>49</sup>. Au-delà du Bangladesh, parmi les parties prenantes à des processus de suivi et d'examen axés sur l'être humain, tenant compte des différences entre les sexes et qui accordent une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard<sup>50</sup>, devront figurer des parlementaires, des fournisseurs de services publics, des administrations locales, des membres du secteur privé, des milieux universitaires, des organisations syndicales et de la société civile, ainsi que d'autres acteurs du développement, pour représenter ainsi la diversité au sein d'une catégorie donnée, à savoir femmes, hommes, filles et garçons. La participation de toutes ces parties permettra de mettre en commun les bonnes pratiques ainsi que les enseignements et les données empiriques, en fonction des diverses modalités. Il convient également d'accorder une attention particulière à l'aspect participatif des mécanismes de suivi et d'examen constructifs, ce qui est fondamental pour que chacun puisse s'acquitter des obligations qui lui incombent et pour que ceux qui ont des droits puissent demander des comptes. De plus, la participation favorise un sentiment d'appropriation et incite donc à contribuer à l'atteinte des cibles associées aux objectifs de développement durable.

54. Les mécanismes de suivi et d'examen participatifs, qui nécessitent de nombreuses données, ne sont pas les mêmes au niveau local ou au niveau national, ou encore d'un pays à l'autre. À l'échelon régional, le suivi et l'examen prendront également diverses formes. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en est un exemple ; il peut offrir un cadre régional fondamental pour suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable, recenser les bonnes pratiques pour les adapter et les appliquer, et trouver des solutions pour répondre aux difficultés actuelles et futures. Il est prévu d'adopter, lors de la session de 2016 du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, une feuille de route régionale pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030.

55. À l'échelon régional, on peut tirer des enseignements utiles du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Tous les cinq ans, la Commission de la condition de la femme passe en revue les progrès accomplis dans l'application de ce cadre mondial pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. À l'appui de l'examen mondial, des commissions régionales procèdent à des examens régionaux qui s'appuient sur les conclusions des examens nationaux.

56. Ainsi, l'élaboration et l'adaptation de mécanismes de suivi et d'examen participatifs et fondés sur les droits, aux niveaux aussi bien local que national et régional, seront indispensables pour que les pays de la région Asie-Pacifique atteignent les objectifs de développement durable, individuellement et collectivement, comme ils le seront pour les pays du monde entier.

<sup>49</sup> Nations Unies, *The Second Round of National Consultations on Post-2015 Agenda - Means of Implementation: Participatory Monitoring and Accountability in Bangladesh* (Dhaka, 2014). Disponible à l'adresse: [www.un-bd.org/Docs/Publication/Post\\_Development\\_Agenda.pdf](http://www.un-bd.org/Docs/Publication/Post_Development_Agenda.pdf).

<sup>50</sup> Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 74.

57. Grâce à des instances de portée générale comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ainsi qu'à des mécanismes plus ciblés, par exemple les examens régionaux de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la CESAP offre une plateforme régionale essentielle pour « continuer d'apporter [un] appui aux États membres » dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme 2030<sup>51</sup>.

## VIII. Conclusion: la voie à suivre pour renforcer la dimension sociale du développement durable

58. Pour atteindre les 17 objectifs ambitieux de développement durable et les 167 cibles qui y sont associées dans le Programme 2030, il faudra mener une action intensive, collective, soutenue, pourvue des ressources suffisantes, afin de répondre aux besoins, aux intérêts, aux priorités et à la situation de toutes les femmes et de tous les hommes, de toutes les filles et de tous les garçons.

59. Pour faire fond sur l'analyse des principales modalités nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme 2030, on trouvera ci-dessous un aperçu des principales mesures que les États membres sont invités à examiner:

a) Faire preuve d'une volonté politique de placer le Programme 2030 au centre des plans nationaux de développement de chaque pays, en s'appuyant sur un organe de coordination de haut niveau chargé de veiller à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du Programme 2030;

b) Mettre en place des mécanismes institutionnels et renforcer les capacités, du niveau national jusqu'à l'échelon local, afin de garantir la cohérence, la cohésion et la coordination des politiques visant à mettre en œuvre le Programme 2030;

c) Mobiliser des ressources au moyen de réformes fiscales et de mécanismes de financement divers et novateurs, tels que des partenariats entre secteur public et secteur privé et des investissements à impact social, afin de favoriser tant le progrès social que la croissance économique;

d) Tirer parti des technologies et des innovations pour réduire les inégalités et atteindre les plus marginalisés, ainsi que ceux qui sont à la traîne;

e) Mettre en place des plateformes multipartites pour améliorer la participation et la responsabilisation dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

60. En tant qu'instance intergouvernementale, la CESAP est bien placée pour aider les États membres à concevoir, mettre en œuvre et passer en revue leur propre stratégie de développement durable, en tenant compte des questions spécifiques à certains secteurs et des modalités évoquées plus haut, afin de susciter des changements pour tous les peuples et pour la planète, dans un esprit de partenariat pour la prospérité et la paix.

61. Conformément aux objectifs de développement durable et aux priorités régionales, la CESAP continuera d'alimenter la base de

<sup>51</sup> Voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 80 et 81.

connaissances, en réalisant des recherches quantitatives et qualitatives et en diffusant les résultats, par exemple en mettant au point une plateforme de connaissances régionale. Grâce aux données recueillies et aux informations issues des recherches, ainsi qu'à des services consultatifs techniques, la CESAP peut aider à renforcer les cadres normatifs, les capacités et les institutions des États membres. De plus, elle favorise la coopération Sud-Sud et les partenariats régionaux qui promeuvent des approches durables et des pratiques innovantes.

62. Compte tenu des questions abordées dans le présent document, le Comité souhaitera peut-être examiner les points suivants:

a) Quels mécanismes nationaux doivent être mis en place pour garantir une intégration équilibrée des dimensions sociale, économique et environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

b) Quel cadre de financement est nécessaire pour renforcer la dimension sociale du Programme 2030 ?

c) Quel type d'assistance et de soutien techniques est requis de la part de la Commission régionale pour traiter des préoccupations sociales et des priorités nouvelles des États membres?

---